

COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 février 2024

PV-CM N°24-02 DU 28/02/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Henri THIVOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2024.

PRESENTS: M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, Mme MORAND, Mme SERVONNAT, M. GUIGUES, MME HITIER.

EXCUSÉS: Monsieur Manuel TELMON donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.

Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE. Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Monsieur Jacky LAURAND est excusé. Monsieur Sébastien GOYET est excusé. Madame Gilianne GROS est excusée.

M. Henri THIVOLLE ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur Henri THIVOLLE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 qui est adopté à l'unanimité.

2. <u>Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel à temps complet au poste d'Adjoint Technique</u>

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique.

Monsieur Henri THIVOLLE rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs

Monsieur Henri THIVOLLE propose la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 01/03/2024 au 28/02/2025. Il précise qu'en fonction des nécessités de service, cet agent sera susceptible d'effectuer des heures supplémentaires (heures au-delàs de 35h00).

L'agent sera payé sur la grille du grade d'Adjoint Technique.

Monsieur Henri THIVOLLE demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la création du poste d'Adjoint Technique contractuel en accroissement temporaire d'activité à temps complet pour la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

3. Délibération relative à l'approbation du rapport annuel d'activité d'EBER – année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,

Monsieur Henri THIVOLLE indique que suivant l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités, le Président de l'établissement public de coopération intercommunal doit présenter à l'Assemblée délibérante des rapports annuels tel que :

Le rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de Communes EBER

Il précise que ces documents doivent faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal en référence à l'article D 2224-3 du même code. Le rapport et l'avis de l'Assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, sur le site de la CC EBER.

Monsieur Henri THIVOLLE demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activité 2022 d'EBER. Il indique que le rapport et l'avis de l'Assemblée délibérante seront mis à la disposition du public.

5. Point sur les projets en cours et vie communale

- Monsieur Yves LAFUMAS fait part de nouvelles informations sur le potentiel EnR de la commune (Energies Renouvelables). Il indique qu'une rencontre des adjoints avec l'agent référent au sein de la CC EBER a eu lieu le jeudi 22 février, la commune est en attente de ses codes pour accéder au SIG (Système d'Information Géographique). Il indique qu'il est nécessaire de planifier une concertation publique avant toute prise de décision par délibération.
- Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école et de l'aménagement de l'OAP de Terrebasse, la commune a fait appel au CAUE afin d'établir un cahier des charges pour le lancement d'une étude. Cependant, de nouveaux éléments concernant la réhabilitation de l'ancienne école doivent être pris en compte (évaluation du bien par un notaire expert, propositions financières d'achat de promoteurs). De ce fait, il faut s'interroger sur la nécessité

ou pas de maintenir cette partie dans l'étude ? Définir si oui ou non la commune conserve ce bien ou le cède ? En cas de cession, pouvoir définir les réserves quant au projet d'aménagement (stationnement, ...). Il est décidé de reprendre contact avec le notaire expert afin d'obtenir des renseignements concernant le déclassement du bien du domaine public ainsi que les modalités à mettre en place en cas de cession du bien (clauses suspensives). Il est proposé aux élus de créer un groupe de travail afin de travailler sur ce projet. Lors du prochain conseil municipal, les élus devront faire part de leurs disponibilités.

De plus, il est rappelé que la commune avait sollicité fin décembre 2023 les bâtiments de France afin d'obtenir un rdv sur site. A ce jour, la commune n'a toujours pas obtenu de retour de leur part.

- A compter du 1^{er} juin prochain, la commune est dans l'obligation de certifier son adressage. Cette action permet de conforter la commune comme seule source d'information officielle sur la dénomination des voies et l'adressage de son territoire. L'exercice de cette compétence passe par la constitution et le maintien à jour, par chaque commune, d'une base adresse locale (BAL) qui a vocation à alimenter la base adresse nationale (BAN) produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que composante du service public des données de référence. La commune a sollicité 2 organismes pour la réalisation de cette action. Le devis retenu s'élève à 4 560.00 € TTC.
- Les travaux relatifs à réhabilitation de l'ancienne poste (local kiné + logement) avancent bien, ils s'achèveront fin mai.
- Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'une rencontre a eu lieu avec des conseillers énergie de l'AGEDEN (Association pour la Gestion Durable de l'ENergie) afin d'établir un plan d'action pour le renouvellement du chauffage de l'école. Pour rappel actuellement la pompe à chaleur est hors-service est fonctionne en 100% électrique depuis décembre 2023, ce qui génère des factures conséquentes d'électricité. Le remplacement de la pompe à chaleur a été chiffré à environ 60 000,00€ par la société qui l'avait installée.
- Le repas des aînés est programmé le 10 mars prochain. A ce jour, il y a 55 inscriptions. Nous n'avons pas encore le nombre de participants de la Résidence Services Champérin.
- La commune a été destinataire d'un appel à cotisation émanant de l'AFEI (Association des Femmes Elues de l'Isère). Après discussion, il est décidé de ne pas y adhérer.
- Madame Josiane PELLAT indique qu'elle s'est rendue à une réunion organisée par la Gendarmerie de Roussillon. A cette occasion, il a été remis à chaque commune un document permettant de recenser sur l'année 2022/2023 les différentes actions menées par leur service sur la commune.
- Pour rappel, un administré a déposé une plainte auprès du Tribunal Administratif afin de contester l'opposition déposée par la commune dans le cadre d'un permis de construire pour la création d'un élevage canin/félin. La commune doit fournir de nouvelles pièces afin étayer le bien-fondé de ce refus à son avocat.
- Une rencontre entre la CC EBER, la commune et la Famille MARGERIAT s'est déroulée concernant l'aménagement de l'OAP « les Aires ». Cette famille souhaite obtenir une autorisation pour la création d'un accès à la voirie communale « montée de la Forge » à partir de leur parcelle, elle va déposer une demande d'urbanisme.
- Un relevé a été réalisé sur la voie départementale « Route d'Agnin » afin de définir le nombre de véhicules circulant de manière journalière. Une moyenne a été établie et révèle qu'il y a plus de 8 000 véhicules + 17 camions par jour qui circulent sur cette voie.
- Madame Josiane PELLAT indique que la participation de la commune au SASS (Syndicat Action Sociales et Sportives des 4 villages) va légèrement augmenter en 2024 (+568,13€), soit une cotisation totale de 63 053,29€.
- Un « Salon Sénior » va être organisé, à la salle Emile Romanet, le 11 avril prochain de 9h à 12h, sous l'impulsion de la « Commission Bien vieillir » du Centre Social les 4 vents. A cette occasion, seront présents, différents organismes et structures autour de la prévention et des loisirs.
- Il est rappelé que la Mairie a été destinataire d'un mail afin de l'alerter sur la tenue d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 octobre au 8 novembre 2023 sur la commune de Salaise sur Sanne portée par NOVAPEX, concernant le projet d'installation d'une chaudière

biomasse. La Mairie a été destinataire d'un nouveau mail indiquant que le Commissaire Enquêteur a émis un avis négatif à ce projet.

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont programmées :

- Mercredi 27 mars à 20h00 (vote CFU 2023)
- Vendredi 5 avril à 18h00 (vote du budget primitif 2024)

DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE : DECEMBRE 2023 A JANVIER 2024

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
	FONCTIONNEMENT	
PRIMAGAZ	LIVRAISON GAZ SALLE DES FETES	1 427.04 €
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE ANNEE 2024	3 420.26 €
ASSOCIATION CHAMPERIN	SERVICES HOTELIERS FEVRIER 2024	840.00 €
BODET CAMPANAIRE	CONTRAT DE MAINTENANCE EGLISE ANNEE 2024	312.43 €
MCPR	MAINTENANCE CHAUDIERE SALLE DES FETES	120.00€
GROUPAMA	CONTRATS ASSURANCES MAIRIE	4 379.57 €
SMACL	CONTRAT ASSURANCES MAIRIE	7 860.88 €
JULIEN ET ASSOCIES	BORNAGE CHEMIN RURAL ROUTE DE SAINT ROMAIN	1 680.00 €
AS AUDIOVISUEL	FILM AGIR POUR NOT RE ECOLE	1 820.00 €
FAURE BOULANGERIE	GOUTER DE NOEL RS CHAMPERIN	158.48 €
SACPA	CONTRAT DE FOURRIERE ANNEE 2024	1 439.76 €
SASS DES 4 VILLAGES	ACOMPTE PARTICIPATION ANNEE 2024	15 621.00 €
	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	39 079.42 €
	INVESTISSEMENT	
AZUR SCENIC	JUPE SCENE SALLE EMILE ROMANET	328.80 €
LOCAMUC	TRETEAUX PROFESSIONNELS SERVICE TECHNIQUE	278.11 €
TRIDOME	RADIAT EURS ECOLE	539.10€
MD INFORMATIQUE	SWITCH MAIRIE	179.30 €
UGAP	COPIEUR ECOLE	1 258.20 €
	COPIEUR MAIRIE	2 035.08 €
SEMIO	TABLES SALLES DES FETES	691.11€
3D	ACOMPTE N°7 - LOCAL KINE + LOGEMENT	1 024.06 €
DI-ZINGUEUR	ACOMPTE N°1 - LOCAL KINE + LOGEMENT	12 395.65 €
SMG CONSTRUCTION	ACOMPTE N°2 - LOCAL KINE + LOGEMENT	7 871.52 €
EAD	ACOMPTE N°4 - LOCAL KINE + LOGEMENT	2 553.60 €
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	29 154.53 €

Fin de la séance à 23h00.

PV CM 24-02 du 28 février 2024.

M. le 1^{er} Adjoint Henri THIVOLLE La Secrétaire de séance, Madame Josiane PELLAT